

La trahison de Lebranchu

Grève des Barreaux le 18 décembre contre la «trahison» de la garde des Sceaux qui n'a pas déposé en septembre, comme promis, le projet de loi sur l'aide juridictionnelle pour rémunérer convenablement les avocats qui assistent les personnes à faible revenu. En attendant, des avocats économiquement faibles - ce sont les jeunes avocats qui, en général, assument l'aide juridictionnelle, - continuent à défendre, pour pas grand-chose, d'autres économiquement faibles.

Exploitation sexuelle

Au Congrès de Yokohama, le mois dernier, les ONG ont volé la vedette aux gouvernements, écrit Richard Werly (Libé 19 déc. 2001) : «leurs stands débordent d'initiatives et de brochures contre le tourisme sexuel ou l'industrie pornographique infantile mais presque aucun ne met en avant la nécessité d'assurer aux familles des revenus décents ou d'investir dans l'éducation, sujets laissés aux très sérieuses mais bureaucratiques organisations internationales...». C'est vrai que les jeunes bretonnes ont laissé la place aux filles de l'Est, d'Afrique ou d'Amérique latine sur les trottoirs parisiens depuis que la pauvreté a régressé en France. Sans être marxiste plus

qu'il ne faut, on peut donc penser que l'économie est plus déterminante en cette affaire que la charité ou la morale de nos militants non gouvernementaux.

Censure politique en France : livres interdits

Jeudi 6 décembre, le juge des référés du TGI de Versailles a interdit aux éditions Carnot de diffuser «Crédit agricole hors la loi ?» jusqu'à l'entrée en bourse du Crédit agricole.

Mardi 4 décembre à l'Assemblée nationale, le ministre de l'Intérieur a violemment critiqué le livre du juge **Clément Schouler** (SM), *Vos papiers ! Que faire face à la police ?* (Éditions L'Esprit frappeur) en qualifiant l'ouvrage de scandaleux et insultant, avant d'annoncer qu'il porterait plainte aux côtés du SNOP (Syndicat national des officiers de police) car l'ouvrage expose les droits des citoyens face à des contrôles de police pour répondre à la situation croissante des contrôles au faciès. Pour le ministre, l'évocation de ces contrôles serait diffamatoire envers la police.

Pour acheter *Vos papiers ! Que faire face à la police ?* avant son interdiction : envoyer 10F par exemplaire + 10F de frais de port quel que soit le nombre d'exemplaires à L'Esprit frappeur, 9 passage Dagorno, Paris 20e.

Rens. : www.reseauvoltaire.net

A la rue

Face à l'accroissement du nombre de personnes à la rue, y compris les réfugiés, des associations nationales dénoncent cette situation et proposent des mesures dignes de notre pays. Leur délégation a été reçue par des conseillers du Premier ministre pour présenter des cas exemplaires de dysfonctionnements des services de l'Etat et commenter les propositions associatives.

Aucun progrès n'est encore intervenu alors que la situation s'aggrave : la vague de froid rend plus visibles le drame et les dangers de la vie dans la rue, le manque de places et de confort des centres d'accueil et d'hébergement d'urgence. Cette année encore, on doit ouvrir des dortoirs, utiliser des wagons désaffectés... Les incohérences de la régle-

mentation mettent les administrations, les associations et les intéressés dans des situations impossibles : obligation d'accueil au titre de l'aide sociale mais interdiction d'aider les personnes en situation irrégulière, arrestation de réfugiés en cours de procédure, aides au logement temporaire accordées en dehors du droit, allocation d'insertion arrêtée en cours de procédure, etc.

Les crédits débloqués sont ponctuels et très insuffisants. Les moyens juridiques et techniques, ainsi qu'une volonté politique manquent à ce jour.

Les fédérations préparent une nouvelle journée nationale d'action pour le mardi 26 février 2002.

Rens. : FNARS
tél. 01 48 01 82 06
fax : 01 47 70 27 02

Nominations

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité

M. Michel Vernerey, inspecteur général des affaires sociales, est nommé directeur des affaires sanitaires et sociales de Mayotte à compter du 19 novembre 2001 (J.O. 7 Décembre 2001).

Mme Mireille Vedeau-Ulysse, directrice adjointe des affaires sanitaires et sociales du Var, est nommée directrice départementale des affaires sanitaires et sociales de Vaucluse à compter du 1er janvier 2002 (J.O. 21 Décembre 2001).

Mme Christine Loudhini, directrice de préfecture à la préfecture de la Seine-Saint-Denis, est nommée directrice adjointe des affaires sanitaires et sociales des Hauts-de-Seine à compter du 1er janvier 2002 (J.O. 12 Décembre 2001).

Mme Mireille Guyomarc'h, chef de service des affaires sanitaires et sociales des Pyrénées-Atlantiques, est nommée directrice départementale des affaires sanitaires et sociales du Calvados à compter du 15 octobre 2001 (J.O. 7 Décembre 2001).

M. Philippe Michel, directeur des affaires sanitaires et sociales de Mayotte, est nommé directeur départemental des affaires sanitaires et sociales de Meurthe-et-Moselle à compter du 6 novembre 2001 (J.O. du 7 Décembre 2001).

M. Marc-Vincent Richard, directeur de l'institut médico-pédagogique Le Cochet (Isère), est nommé directeur de l'institut médico-pédagogique Les Tilleuls, à Santa-Maria-di-Lotta (Haute-Corse) (J.O. 24 Novembre 2001).

Mme Béatrice Brelle, directrice d'établissement social et médico-social est nommée directrice du foyer de l'enfance de Terre Rouge, à Saint-Pierre (Réunion) (J.O. 24 Novembre 2001).

*

Ministère de la Justice

Mme Hourcade (Marie-Pierre), magistrate, est placée en position de détachement afin d'exercer les fonctions d'inspectrice à l'inspection générale des affaires sociales pour une durée de deux ans à compter du 2 avril 2001 (J.O. 29 Novembre 2001).

Page d'accueil | Nouveaux | Hit-Parade | Site au hasard | Ajouter un site | Contacts

OASIS

<http://www.travail-social.com>

Le Portail du Travail social

FORUMS
Services
Emploi

OASIS Magazine

L'essentiel de la presse du Travail social

Consultez
Imprimez
Téléchargez
...

OASIS - Organisation d'Acteurs Sociaux Indépendants et Solidaires - Association loi 1901

Un moteur de recherche spécialisé

- ▶ L'index thématique du Travail social
- ▶ Plusieurs centaines de sites référencés
- ▶ Indexation en continu des articles du Mag

L'information en direct

- ▶ **Le WEB au service de l'information en continu**
- ▶ **Passez vos infos sur OASIS**
Brèves, communiqués, RDV, dates, colloques...

Fiscalité et divorce

Le Sénat a examiné la proposition de loi sur l'autorité parentale. A cette occasion, la ministre déléguée à la Famille et à l'Enfance a déposé un amendement portant une mesure fiscale de simplification pour que, en cas de séparation de corps ou de divorce, ou d'instance en séparation de corps ou en divorce et lorsque le conjoint fait l'objet d'une imposition séparée, les pensions alimentaires versées en vertu d'une décision de justice et en cas de révision amiable de ces pensions, le montant la pension alimentaire effectivement versé dans les conditions fixées par les articles 208 et 372-1 du code civil, puisse être déduit par accord amiable entre les parents divorcés, sans avoir à saisir à nouveau le juge.

Un TGI à Roissy ?

Le gouvernement s'apprête à signer un décret pour installer dans la zone d'attente de Roissy un tribunal destiné aux personnes, donc aux mineurs arrivant en situation irrégulière. Objectif : limiter les déplacements des personnes et de l'escorte de police. Le problème est réel comme le sera celui d'installer un tribunal loin du TGI sans contrôle. Nombre de cas ont montré l'importance de ce contrôle par-delà la défense formelle d'audience. A quand un tribunal à l'hôpital pour les médecins, au stade de France pour les hooligans ? On voit d'ici le dessin de Plantu en première page du Monde : un juge en robe installé derrière un comptoir d'aéroport au débouché d'une passerelle d'avion qui déverse son lot d'émigrés ; il indique à un Ben Laden quelconque la direction d'une autre passerelle pour le retour à Kaboul. Les avocats de Bobigny se disent prêts à refuser d'aller à Roissy. Que feront les juges ?

source : <http://www.rosenczveig.com/>

Scolarisation des enfants handicapés

Ségolène Royal et Jack Lang ont réuni les inspecteurs d'académie et les directeurs départementaux des affaires sanitaires et sociales pour évoquer la scolarisation des enfants et adolescents handicapés. En 1999, Ségolène Royal avait lancé le plan Handiscol' visant à faire de l'accueil des enfants en milieu scolaire ordinaire la règle et l'orientation dans les structures spécialisées l'exception. En juillet dernier, une circulaire demandait une mobilisation pour la rentrée de septembre : mise en place d'une cellule d'écoute, création de plus de 1000 emplois d'auxiliaires de vie scolaire et, à partir des besoins repérés à cette occasion, réunion des groupes départementaux.

Dès cette rentrée, des améliorations ont permis d'accueillir environ 4000 enfants handicapés en plus dans le système scolaire. Une amélioration du fonctionnement des CDES (commissions départementales de l'éducation spéciale) a été demandée : elles devront mieux accueillir les familles.

Présomption d'innocence

Julien Dray (député PS) a remis le 19 décembre 2001 son rapport sur les difficultés que la mise en œuvre de la loi sur la présomption d'innocence susciterait dans les services de police.

Sans remettre en cause la loi Guigou, le député formule seize propositions, notamment :

- l'allongement d'une à trois heures du délai requis pour les formalités de mise en garde à vue ;
- la possibilité de placer en garde à vue des témoins d'infractions graves (proxénétisme, trafic de stupéfiants, terrorisme, extorsions de fonds aggraves...);

- préciser la formulation du droit des suspects de ne pas répondre aux questions posées pendant la garde à vue (indiquer qu'il est précisé au suspect qu'il a le droit, soit de se taire, soit de faire des déclarations, soit d'être interrogé).

- que la notification des droits soit effectuée dans une langue que la personne comprend (systématisation des formulaires écrits de notification des droits en différentes langues, instauration d'un réseau téléphonique national centralisé d'interprètes assermentés, maintien en garde à vue tant qu'un interprète n'a pas été trouvé).

- l'enregistrement audiovisuel de la garde à vue limitée aux affaires les plus graves (crimes), etc.

Indemnisation des handicaps congénitaux

Jean-François Mattei (DL) proposait à l'Assemblée nationale de répondre à la jurisprudence relative à la responsabilité médicale en matière de diagnostic prénatal (arrêt Perruche de la Cour de Cassation 17 novembre 2000, confirmé par un arrêt du 28 novembre 2001) en complétant le code par la disposition suivante : «*Nul n'est recevable à demander une indemnisation du fait de sa naissance. Lorsqu'un handicap est la conséquence directe d'une faute, il est ouvert droit à réparation dans les termes de l'article 1382 du présent code*».

La proposition a été renvoyée aux calendes.

RMI : le cumul de revenus passe de trois à six mois

Depuis le 1er décembre, il est possible de cumuler intégralement pendant six mois, au lieu de trois, un revenu d'activité avec un revenu d'insertion.

Mais attention, le cumul total ne pourra être accordé aux chômeurs bénéficiant de l'aide à la création d'entreprise, aux contrats CES (contrat emploi solidarité) et CIA (contrat d'insertion par l'activité économique dans

les DOM), précise la caisse nationale d'allocation familiale. Le doublement de la durée du cumul total, couplé aux nouvelles dispositions de suivi personnalisé des chômeurs, devrait ramener vers l'emploi 600 000 érémites au lieu de 200 000 l'année dernière, espère le ministère de l'Emploi.

L'ANAS en réanimation

L'ANAS* rencontre de sérieuses difficultés financières qui perturbent son fonctionnement mais ne remettent pas en cause ses engagements. Lors de son assemblée, l'ANAS a pris des mesures de redressement économique avec l'aide de personnes reconnues pour leur compétence.

Pour autant l'association a besoin de soutiens et elle appelle ses sympathisants à adhérer. Le second axe porte sur un projet d'association qui s'appuie sur les conclusions d'un audit interne dont les conclusions feront l'objet d'un débat public (le fonctionnement de l'association ne paraît plus adapté aux réalités : le travail en réseaux, la prise de décision, l'animation doivent être plus réactives et plus proche des professionnels en activité).

Certains prédisent régulièrement la fin du travail social, ou encore la disparition programmée des «*métiers canoniques*» du travail social.

Nous pensons qu'il faut plutôt parler de mutation de ces métiers qui sont désormais inscrits dans de multiples fonctions. Les débats menés lors de l'assemblée générale du 8 décembre n'ont pas permis d'entériner des choix définitifs. L'avenir de la profession comme celui de l'ANAS doivent faire l'objet de discussions et ce n'est pas en quelques heures que ces questions peuvent être tranchées.

Un nouveau bureau composé de professionnels invite les AS à engager des discussions sur leurs lieux de travail autour de la question de l'identité professionnelle et des perspectives d'avenir du métier et à contacter l'ANAS pour plus de précisions.

* ANAS : 0145 26 33 79 (répondeur).